

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsable de la rédaction : Pascal Sabourin

16

Février 1996

## Dans ce numéro :

Apprécier / Impression / Inclus, Ci-inclus /  
Information, Renseignement / Littérature / Logique  
/ Majuscule / Rap peler (se), Souvenir (se) /  
Référenc e(s) / Versa tile

◆ ◆ ◆

**Pensée langagière :** «*Qui apprend une nouvelle langue acquiert une nouvelle âme.*» (Juan Ramon JIMÉNEZ)

◆ ◆ ◆

**Outil de travail :** Aujourd'hui, *Le langagier* vous propose le *Dictionnaire des petites ignorances de la langue française au Canada*, de Camille-H. Mailhot (Hull, Éditions Asticou, 1990, 287 p.).

Cet ouvrage s'adresse aux usagers «ordinaires» de la langue. Il reprend, dans l'ordre alphabétique, une série de cas (626) et fournit des milliers d'exemples qui permettent de corriger des fautes d'occurrence quotidienne et de désencombrer le discours de tous les jours.

## APPRÉCIER

Ce terme est souvent employé dans plusieurs sens du terme anglais *appreciate*. En français, le mot a d'abord le sens concret de «déterminer le prix, la valeur de quelque chose». Ex. : Le spécialiste a apprécié la bague à 150 \$. Au figuré, il traduit l'idée d'estimer l'importance de quelque chose. Ex. : Elle a apprécié l'ampleur du travail et décidé de le refuser. Enfin, le terme a le sens de porter un jugement favorable sur quelque chose. Apprécier la musique, une bonne table, etc. Par ailleurs, l'anglais *appreciate* recouvre plusieurs sens que le terme français n'a jamais acquis. Il faut donc rendre ces sens par d'autres termes ou expressions. En voici quelques exemples. *I fully appreciate the fact that se* rendra par «Je me rends parfaitement compte de». *We do appreciate what you have done for us se* traduira par «Nous vous sommes reconnaissants de ce que vous avez fait pour nous». Dans une lettre d'affaires, l'anglais *I would appreciate an early reply se* rendra par

«Je vous serais obligé de bien vouloir me répondre sans tarder». À la fin d'un rapport, on pourra rencontrer *We would appreciate receiving your comments* que l'on rendra par «Nous serions heureux de connaître votre réaction», «Nous sollicitons vos commentaires». *I deeply appreciate the honour given to me* a comme équivalent «Je suis profondément sensible à cet honneur», «Je vous suis reconnaissant de l'honneur qui m'est rendu».

## IMPRESSION (être sous l')

Rappelons que ce terme a d'abord un sens concret en français : «Action d'un corps sur un autre; laisser une marque; reproduire par pression (imprimerie)». Dans ce contexte, l'expression «Être sous l'impression» évoque l'image d'une personne subissant une pression physique quelconque! Parmi les sens abstraits du terme, notons celui de «connaissance élémentaire, immédiate et vague, que l'on a d'un être, d'un objet, d'un événement», d'où les expressions «ressentir une impression, donner une impression, donner l'impression de, avoir l'impression de». Il faut éviter l'anglicisme «être sous l'impression» et dire simplement «J'ai l'impression que...».

## INCLUS, CI-INCLUS

Voici un cas simple mais qui cause toujours des ennuis aux rédacteurs et rédactrices de textes administratifs. **Inclure** fait son participe en **inclus, incluse**. Aucun problème, donc! «Nous avons inclus une note à son intention; la note que nous avons inclus à son intention». Par contre, le verbe **exclure** a son participe en **exclu, exclue**. Souvenez-vous de cet aide-mémoire : **inclure** inclut toujours l'«s»; **exclure** exclut toujours l'«s».

Puisque la correspondance administrative fait grand usage de **ci-inclus**, il est important d'en maîtriser parfaitement l'emploi. La règle est logique et claire : s'il est placé avant le nom, **ci-inclus** joue le rôle d'un adverbe et reste invariable. «Vous trouverez ci-inclus la réponse à votre demande d'emploi»; s'il est placé après le

nom, **ci-inclus** est un simple adjectif et s'accorde en genre et en nombre avec le nom qui le précède. «La lettre **ci-incluse** vous fournira tous les détails à ce sujet.» Rappel : **ci-joint(e)** obéit à la même règle que **ci-inclus(e)**.

## INFORMATION/RENSEIGNEMENT

Il est difficile de saisir la nuance entre ces deux termes et on les utilise souvent comme synonymes interchangeables. Pourtant, les deux termes désignent des réalités assez différentes. **Information** correspond à l'ensemble des renseignements obtenus sur quelqu'un, sur quelque chose (ex. : Elle a obtenu de l'information confidentielle à son sujet.); l'ensemble des renseignements obtenus par quelqu'un (ex. : Durant sa carrière, il a recueilli une information considérable sur les insectes); au pluriel, le terme désigne l'ensemble des faits qu'on porte à la connaissance d'une personne, d'un public (ex. : «Voici maintenant notre bulletin d'informations régionales»). De son côté, **renseignement** signifie ce par quoi on fait connaître quelque chose à quelqu'un, le fait que l'on porte à la connaissance de quelqu'un. Ex. : J'ai besoin de ces renseignements pour mieux comprendre votre situation particulière. Ainsi, on parlera de bureau de renseignements, de service de renseignements (au téléphone, par exemple). Le terme s'est spécialisé pour désigner l'information concernant l'ennemi (anglais *Intelligence*). Dans ce sens, un «agent de renseignements» est un espion, un agent secret, et non la personne qui informe le public.

## LITTÉRATURE

Un lecteur s'interroge sur l'à-propos du terme **littérature** lorsqu'on parle de l'ensemble des écrits sur une question. Ex. : «Il existe une abondante littérature sur les problèmes de l'enfance défavorisée». Nous rejoignons ici un phénomène abordé dans notre numéro 15, à savoir que l'anglais n'utilise souvent qu'un seul terme pour exprimer plusieurs concepts connexes, tandis que le français préfère singulariser chaque concept en lui attri-

buant un nom en propre. Ainsi, l'anglais se sert de *literature* pour décrire toute forme d'écrit (dépliants politiques ou promotionnels, articles, documents, feuillets, etc.). Pour sa part, le français possède un mot pour chacun de ces objets : écrits, publications, documentation, feuillets, brochures, etc.

En ancien et moyen français, le terme **littérature** avait d'abord le sens de «ensemble des oeuvres écrites» (lat. *litteratura*, «écriture»), puis de «ensemble des oeuvres portant la marque de préoccupations esthétiques». D'où viendrait l'emploi «une abondante littérature» repris dans la citation plus haut? Au Canada, l'influence de l'anglais *literature* est certainement pour quelque chose dans l'extension sémantique du terme. En réalité, c'est sous l'influence de l'allemand *literatur* (au XVIII<sup>e</sup> s.) que le mot **littérature** a acquis le sens plus général de «l'ensemble des ouvrages publiés sur une question».

On peut donc utiliser **littérature** pour désigner les écrits sur un sujet particulier. Par contre, le terme ne saurait convenir à des publications d'ordre publicitaire ou documentaire.

## LOGIQUE

### (dans l'expression de la pensée)

Examinez la phrase suivante : «Pris d'un malaise soudain, son avion alla s'écraser contre un rocher». Où est la difficulté? Le français est une langue littéralement obsédée par la logique. Considérez, par exemple, l'effet «dévastateur» du genre et du nombre sur la plupart des éléments d'une phrase! La phrase ci-haut contient une proposition principale à laquelle doit se rapporter obligatoirement le participe de la proposition précédente. L'avion n'a pu être saisi d'un malaise; c'est plutôt le pilote qui l'a été! Il faut donc dire : «Pris d'un malaise soudain aux commandes de son avion, le pilote alla s'écraser contre un rocher». Les spécialistes appellent ce genre de faute une **anacoluthie** (du grec *ana* = absence, *coluthon* = suite).

## MAJUSCULE

Dans les numéros 10 et 11 du *Langagier*, nous avons abordé la question de la majuscule en français. Pourtant, une lectrice nous demande des précisions supplémentaires concernant la majuscule dans les noms d'organismes publics ou privés, de sociétés, d'établissements. Nous croyons donc utile d'y revenir.

\* Les noms d'établissements d'enseignement : les génériques (collège, université, école, institut) utilisés avec le nom propre de l'établissement prennent la minuscule, Ex. : Le collège Cambrian. Cependant, si

le nom officiel de l'établissement comprend le générique, ce dernier prendra aussi la majuscule. Ex. : L'Université de Sudbury. Par ailleurs, si le générique d'un établissement est suivi d'un adjectif, il prend la majuscule. Ex. : L'École nationale de ballet. L'Institut canadien d'études nordiques.

\* Les noms d'organismes publics ou privés, de sociétés, etc., prennent généralement la majuscule au premier nom de ces dénominations. Ex. : La Société générale de prêt hypothécaire. L'Office de la langue française. La Société d'aide à l'enfance.

\* Rappel : Pour les noms de ministères, c'est le domaine spécifique qui s'écrit avec la majuscule, tandis que «ministère» et les adjectifs de la désignation prennent des minuscules. Ex. : Le ministère des Affaires du Nord. Le ministère des Affaires culturelles.

## RAPPELER (se)/SOUVENIR (se)

Un cas classique de «pollinisation» entre deux termes, souvent utilisés comme synonymes.

D'abord la syntaxe : **Rappeler** vient de **appeler**; on appelle son ami; on appelle son chien. Donc, un complément direct. Or, la forme pronominale **se rappeler** ne modifie pas la sorte de complément exigé par ce verbe. On **se rappelle quelque chose** (on rappelle quelque chose à soi ou à quelqu'un). Ex. : Je me (à moi) rappelle cet incident (quelque chose). Par contre, **souvenir** n'existe qu'à la forme pronominale en français et demande un complément indirect; on **se souvient de quelqu'un, de quelque chose**. Ex. : Elle se souvenait de sa maison natale.

Existe-t-il une différence de sens entre ces deux termes? Sûrement! **Rappeler** exprime une action faite par un sujet; je fais revenir quelque chose à ma conscience, à ma mémoire, par un rappel délibéré. De son côté, le verbe **se souvenir** exprime plutôt l'idée d'un événement, d'un visage, etc., dont on constate l'existence dans sa mémoire sans avoir à le **rappeler**. Quand vous dites : «Je me souviens de lui», vous affirmez simplement que le souvenir de cette personne est toujours présent dans votre mémoire.

## RÉFÉRENCE(S)

Voici un cas très complexe et riche en rebondissements. Bien que le français et l'anglais aient dérivé du même mot latin *referre* leur verbe respectif *to refer* et **référer**, le français n'a pas créé de substantif du verbe avant le XIX<sup>e</sup> s., sauf **référé**, participe passé substantivé utilisé en droit. Or, l'anglais *to refer* a produit plusieurs dérivés dont le substantif *refe-*

*rence* que le français lui a emprunté vers 1820 en donnant au terme le même sens que l'anglais, soit «action de se référer ou de renvoyer à un texte, une autorité, etc.», «ouvrages faits pour être consultés (dictionnaires, bibliographie)». Il n'est donc pas fautif de dire : «La conférencière a fait référence à son dernier livre...». À la bibliothèque de l'Université, «Ouvrages de référence» renvoie à la section où sont rangés les dictionnaires, les bibliographies critiques, etc. Par contre, à la fin d'un manuel, on parlera de **bibliographie** et non de *références*. Ce dernier terme désigne plutôt les notes au bas des pages où sont inscrites les **références** aux ouvrages figurant dans la **bibliographie**.

Le terme **références** (plur.) appelle quelques remarques supplémentaires quant aux sens qu'on peut lui attribuer. Depuis le XIX<sup>e</sup> s., ce mot français désigne «les attestations de personnes auxquelles on peut se reporter pour avoir des renseignements sur quelqu'un». Mais attention! Il s'agit bien des écrits (lettres, certificats, recommandations) et non des personnes qui produisent ces écrits. Si l'anglais utilise indistinctement le mot pour les écrits comme pour les personnes, le français, de son côté, en réserve l'usage aux écrits contenant des renseignements sur une personne. Si, dans une demande d'emploi, on vous demande d'indiquer le nom de personnes disposées à fournir des renseignements à votre sujet, ces personnes sont vos **répondants** et non vos *références*. Ces mêmes personnes pourront éventuellement vous fournir des **références** sous forme de lettres d'attestation ou de recommandation.

## VERSATILE

Entendu dans une assemblée : «La présidente est une personne très versatile et elle pourra régler ce problème». L'auteur de ce boniment ignorait que le terme «versatile», loin d'exprimer un compliment, constituait la pire insulte qu'il aurait pu faire en cette circonstance! Pourquoi?

En français moderne, le mot signifie «inconstant, sujet à changer facilement d'opinion, exposé à des changements soudains» (lat. *versatilis*, «mobile, flexible» de *versare*, «verser» dans tous les sens). Donc, une personne au caractère changeant et instable. Vous voyez l'insulte? Il aurait fallu dire : «La présidente est une personne très souple (talentueuse) (qui a du doigté)». On ne dira pas : «C'est un outil très versatile» mais plutôt «C'est un outil adaptable (très polyvalent) (très flexible)».

